



Resiliation de bail par le proprietaire

Par **hina971**, le **25/02/2014** à **12:13**

bonjour rnAvec mon conjoint, nous avons loué le studio au dessus de notre appartement pour une durée d'un an a compter de juillet 2013.rnNous n avons pas de probleme de paiement par le locatiare mais plutot des soucis de compréhension je pense.rnrnAu debut ils instaient pour mettre leur scooter dans les partie commnunes(nous avons accepter mais sentant l'odeur d'essence qui empestait le rez de chaussés nous leur avon sdemandé de le mettre dehors), nous avons du etre ferme car ils insistaient.rnrnMais depuis nous constatons de plus en plus d incivilites de leur part (il passe l'aspirateur tard le soir et qd nous demandons d'arreter ils pretextent n avoir pas d autre creneau horaire pour le faire ils laissent de plus en plus souvent leur chien seul qui aboit pendant tous le temps ou il est seul dans l appartement)rnnous leur avons demande de faire quelque chose pour le chien et en gros ils ne peuvent rien faire a part le laisser hurler.rnrnPourriez vous nou dire si nous avons une possibilité de résilier ce bail au plus vite car cela devient dur a vivre.rnrnCordialement